

	Réunion CoDir CoDep 44 FFESSM	Mardi 05 Octobre 2021 19h00 - 20h30
Invités : CoDir CoDep		
Absents excusés : GANDIN S. – MARQUET D.		
Présents : GOUELLO N. - HENRY J.C - LANDREIGNE J.C - LHOTELLIER E. - MESSERSCHMIDT J.M – NORMAND D. – PICART C. – QUERIC C.		
Absent non excusé : néant		

Lieu : Visio Salle Jitsi : <https://meet.jit.si/CODEP44FFESSM-COMITEDIRECTEUR-S1>

ORDRE DU JOUR :

- 1) Mot de la Présidente
- 2) Validation du précédent compte-rendu
- 3) Point du Trésorier : prévisionnels Commissions
- 4) AG CoDep du 08.10.21
- 5) Questions diverses

Début de réunion : 19h10

1) MOT DE LA PRESIDENTE :

« Nous nous retrouvons pour cette réunion en visio afin d'éviter à chacun 2 déplacements sur Nantes la même semaine.

Pour la prochaine réunion de CoDir, je ne doute pas que nous nous retrouvions à notre bureau de la MdS réaménagé. Pour celles et ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de visualiser le changement, une porte ouverte sera organisée avant l'AG de vendredi.

Pour rappel, le CoDep a répondu présent les 11 & 12 septembre pour SVS avec une très belle organisation du CDOS. Merci à celles et ceux qui ont pu être présents.

La sortie Féminisation a été annulée cause météo alors que côté logistique tous les feux étaient au vert. Ce n'est que partie remise. »

2) VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU :

Jean-Claude : j'ai vu qu'il était prévu un poncho à 30€ et un effectif de 50 à 60 personnes ; ce qui implique un budget de 1500€ alors que nous ne connaissons pas le montant des subventions. Je trouve donc que cela fait un peu cher. Peut-on nous apporter un éclaircissement à ce sujet ?

Dominique : 3500€ ont été alloués pour les événements Féminisation + ZRR + Handi. Cette somme a été répartie sur ces actions et 1500€ étaient prévus pour la Féminisation (carburant bateaux inclus)

Jean-Claude : 1500€ était déjà la somme allouée l'an passé et 50 x 30 ponchos consommé déjà l'intégralité du budget ; j'aimerais donc quelques explications.

Nadine : il n'y avait qu'un seul bateau et 30 personnes. Nous avons eu 2 subventions concernant cette action.

Eric : ces dépenses prévisibles ne peuvent-elles pas être discutées avant afin que nous puissions échanger sur le sujet ?

Nadine : les dépenses et montants ont été annoncés lors des précédentes réunions.

Jean-Claude : j'abonde dans le sens d'Eric car nous sommes mis face à des dépenses sans connaître le montant du budget alloué et sans que ces décisions aient été mises au vote.

Nadine : on en avait parlé à la dernière réunion...

Jean-Claude : oui mais pas chiffré

Nadine : ...nous travaillons depuis juin sur ce dossier et le prix a été annoncé. L'an dernier, des sommes versées n'ont pas été dépensées et il a fallu le justifier ; nous avons eu à nouveau de l'argent cette année pour cette action et les ponchos afin de protéger la femme sur un bateau.

Jean-Claude : ce n'est pas la fonction du poncho qui est remise en cause mais l'absence de présentation des budgets et de vote avant la prise de décision.

Mise au vote du dernier CR :

- Contre : 0
- Abstention : 2
- Pour : 6

Le CR de réunion CoDir CoDep 44 FFESSM du 02.09.21 est adopté.

3) POINT DU TRESORIER – Prévisionnels Commissions :

Dominique :

Bio : dépenses : 4805€ recettes : 4525€ demande subvention : 280€

Budget accordé à l'unanimité

PSP :

Demande actuelle :

- Formation 5 arbitres : dépenses : 765€ recettes : 0
- Compétition : dépenses : 220€ recettes : 0

- Découverte : 325€

recettes : 0

JC : il est possible de demander une quote-part aux participants lors d'une découverte d'activité, comme pour un baptême bouteille, ce qui permet de ne pas faire une demande de subvention totale.

Concernant la formation d'arbitre, il ne semble pas cohérent d'accepter ce montant (765€) alors que par ailleurs on limite le dédommagement aux encadrants tout confondu.

Dominique : je suis d'accord

Claudine : où en est la PSP dans leurs démarches et actions ? Tous les ans la même demande est faite alors que beaucoup d'arbitres ont déjà été formés.

Eric : combien d'arbitres sont à former ?

Nadine : 5.

A savoir que le CIBPL propose de prendre en charge 50% de la formation des cadres afin de relancer l'activité toutes commissions.

Les prévisionnels ont été fait avant la réunion du CIBPL avec J-Y Redureau.

JC : Claudine a évoqué les arbitres déjà formés. Il serait intéressant d'en quantifier le nombre et de connaître les réels besoins.

Claudine : je pense que la PSP devrait développer leur projet afin d'éclairer leurs demandes.

Dominique : que pensez-vous d'accorder :

découverte : 325 + compétition 220 + 50% de la formation arbitres (382,50€), l'autre partie étant prise en charge par le CIBPL.

Christine : nous avons besoin de renouvellement de cadres. $765 : 5 = 153\text{€}/\text{arbitre}$.

Eric : je m'étonne de ne voir aucune participation demandée, ce qui veut dire une formation totalement prise en charge par le CoDep et ce n'est pas en cohérence avec les autres formations d'encadrants (N4, E3...)

Il est peut-être possible de déterminer un taux de prise en charge des formations de cadres, toutes commissions confondues.

Claudine : ce n'est pas le coût qui me dérange mais l'absence d'actions et de recettes. D'autre part, les clubs peuvent faire des demandes à hauteur de 50% de dépenses engagées auprès du Département.

JC : le Codep est là certes pour faire avancer la machine mais me gêne l'absence de recettes. Sur 3 postes, la démarche de se faire subventionner à 100% sans demander aucune contrepartie aux participants est dérangeante.

Jean-Claude : je rejoins JC & Claudine sur le fait de demander sans contrepartie. Y a-t-il derrière une réelle volonté de promotion auprès des clubs ? La demande n'est pas très étayée.

Nadine : je suis d'accord avec vous sur le fond mais je pense qu'il faut relancer les activités et laisser la chance à Frédéric (responsable de la commission) et juger l'an prochain des actions engagées. En l'absence d'action, nous ne renouvelerions pas.

Claudine : Nous aidons la PSP depuis plusieurs années ; au-delà du montant demandé, qui est inférieure aux années passées, il est impératif qu'il y ait des actions engagées sur le 44 et à ce jour cela n'avance pas suffisamment vite.

Leur projet devrait être étoffé.

Dominique : la PSP demande des budgets chaque année et peu d'actions sont posées. Il faut qu'il y ait des actions posées pour la fin de saison sans quoi il ne faut pas renouveler de subventions. Je pense qu'il ne faut pas subventionner à 100% et les inciter à bouger plus, à réaliser un projet.

Jean-Marc : je pense que nous passons trop de temps sur 3 lignes de budget. L'argument de relance de la machine est insuffisant par rapport au flou de la présentation du budget qui ne motive pas à l'accorder.

Christine : peut-être est-il possible d'accepter le projet et de contacter Frédéric afin de lui demander des précisions afin de mieux comprendre les actions envisagées.

JC : je rejoins ce que dis Jean-Marc. Au-delà de la somme annoncée, l'action principale pour le 44 est la découverte pour laquelle est demandée 100% de subvention les autres actions, également à 100% de demande, ne sont pas des actions exclusives 44 et ça c'est dérangent. Le support financier du CoDep est censé être à fins de développement du 44.

Au vu de cette demande, ne faudrait-il pas demander aux commissions d'apporter systématiquement une justification, un développement explicatif des actions envisagées afin de permettre au CoDir d'analyser en connaissances de causes.

Christine : je pense que le budget participation compétition et découverte peut être acté. Nous pouvons partir du principe que celui de formation arbitre peut partiellement être subventionné par le CIBPL au travers de la subvention des cadres auquel cas nous pouvons diminuer notre apport.

JC : afin d'avancer un peu, n'est-il pas envisageable de prendre 100% sur compétition et découverte + 50% sur formation arbitre, les 50% restant étant aidés par la région, ce qui nous amène à un budget de 927,50€.

dépenses : 1310€ recettes : 0€ demande subvention : 1310€

contre – 2 abstentions – 4 pour

Budget accordé : 927,50€

NEV :

Dominique : une participation de 330€ a été subventionné en mars 2020 pour des flotteurs.
Demande actuelle :

- Casques : dépenses : 250€ recettes : 0

- Développement de l'encadrement du 44 : dépenses 310€ recettes : 175€
- Formation NEV : dépenses : 470€ recettes : 420€
- Journée promotion NEV : dépenses : 380€ recettes : 220€

Eric : j'en reviens à ma proposition précédente d'avoir une même ligne de conduite, un même taux de prise en charge pour toutes les commissions.

Il serait plus facile de commencer par ceci puis de l'appliquer sur l'ensemble des formations/commissions.

Dominique : je suis pour cette formule.

JC : la demande de Sébastien est bien faite ; il apporte des dépenses et des recettes. Il auto finance son encadrement à 80% et je trouverais malvenu de ne pas financer le reste.

dépenses : 1410€ recettes : 815€ demande subvention : 595€

Budget accordé à l'unanimité : 595€

Technique :

Demande actuelle :

- SI E3 : dépenses : 7850€ recettes : 1040€
- SES E3 : dépenses : 7585€ recettes : 7405€
- SF E3 : dépenses : 6725€ recettes : 6000€
- Examen E3 : dépenses : 4440€ recettes : 3800€
- SI E1 : dépenses : 302€ recettes : 300€
- Examen E1 : dépenses : 1420 € recettes : 1400€
- TSI : dépenses : 201€ recettes : 250€
- 6-20m : dépenses : 420€ recettes : 420€
- 20-40m : dépenses : 292€ recettes : 420€
- SES N4 : dépenses : 7950€ recettes : 7300€
- SF N4 : dépenses : 5085€ recettes : 4300€
- Examen N4 : dépenses : 4690€ recettes : 4000€
- R TIV x2 : dépenses : 400€ recettes : 600€
- I TIV : dépenses : 628€ recettes : 868€
- TRIMIX élém. : dépenses : 2188€ recettes : 2180€

- Jeunes : dépenses : 1456€ recettes : 1100€
- Handisub : dépenses : 0€ recettes : 0€
- Secourisme : dépenses : 0€ recettes : 0€

Eric : étant le responsable de la CTD, je répondrai à toutes vos questions mais m'abstiendrai de commentaires par souci d'indépendance.

Christine : si l'on considère que la région fait un effort pour la subvention des cadres, il est logique que nous en tenions compte ici comme pour les autres commissions.

Nadine : j'insiste sur le fait que les subventions sont pour les licenciés du 44

Claudine : jamais des subventions ne sont allées pour d'autres que le 44

JC : si nous faisons une subvention de 50%, cela veut dire que nous ôtons 1000€ sur le 2000 du E3 et rien sur les autres, n'étant pas des formations de cadres.

Nadine : si nous voulons relancer l'ensemble des activités, nous partons de l'enveloppe globale et faisons 50% sur tout ainsi tout le monde est sur le même pied d'égalité.

JC : excepté le fait que les Jeunes et les GP ne feront pas partie des postes subventionnés par le CIBPL. Auquel cas si nous amputons de 50% leurs budgets, la relance va être difficile.

dépenses : 44567€ recettes : 41383€ demande subvention : 3184€

0 contre – 4 abstentions – 4 pour

Budget accordé : 2200€

JC : avant de prendre une décision finale, il serait intéressant de savoir ce que chacun aurait aimé de mieux, de différent afin que nous puissions arriver à un consensus plus important. 4/4 mérite d'ouvrir le débat sur le budget le plus important des commissions afin d'arriver à un terrain d'entente moins controversé.

Claudine : j'avoue ne pas tout comprendre à ce budget et je pense qu'il aurait été bien pour tous d'avoir les documents en amont afin de pouvoir les étudier avant la réunion.

Jean-Marc : je suis d'accord avec JC sur le principe de réduire le budget de 50% des E3 et laisser les autres en l'état d'où mon abstention.

Eric : si nous partons du principe d'amputer de 50% le budget E3, il ne reste que 500€ de subvention. Le coût pour les stagiaires va augmenter et le CoDep apporte peu d'aide.

JC : la réduction sur les E3 me dérange moins du fait qu'elle soit compensée par l'aide du CIBPL. Ce qui est plus dommageable, c'est la réduction sur les autres formations.

Eric : en quoi le CIBPL doit-il subventionner la formation des cadres ?

Nadine : c'est J-Y Redureau qui l'a annoncé lors de la réunion que nous avons eu à Lorient. Il n'y a pas de pourcentage annoncé mais seulement une participation au frais de la formation des cadres.

Eric : si nous réduisons la subvention à 500€, si 10 stagiaires se présentent, il n'y aura que 50€ de subventionnés par stagiaire.

Nadine : nous avons eu une réflexion en réunion de bureau qui consisterait à donner une aide financière aux stagiaires reçus à leur examen de cadre. Par exemple, 100€ à l'issue de l'examen qui l'obligerait à aller jusqu'au terme de la formation avant de bénéficier de l'aide.

En contrepartie de cette aide financière, il pourrait être demandé au stagiaire une participation à l'encadrement pour le CoDep44 durant l'olympiade.

Christine : l'aide du CIBPL est également destinée aux N4.

Nadine : 150€/femme - 100€/homme

JC : je suis partisan de donner une somme aux stagiaires qui réussissent néanmoins nous ne pouvons demander à une Commission de s'appuyer sur une potentielle retombée financière, sachant qu'elle n'a même pas encore été votée en CoDir.

Claudine : des subventions ont déjà été distribuées mais ont toujours été tributaires des rentrées financières du CoDep.

JC : je confirme que sur la saison 2019 il y a eu des subventions accordées aux N4 – E3 – E4.

Dominique : je confirme que nous avons proposé de mettre en place un livret de participation en retour de la subvention des stagiaires.

JC : ce système de livret de participation a déjà été voté et validé en CoDir sous l'ancienne mandature (cf CR CoDir 1^{er} semestre 2018) mais jamais appliqué.

J'ai été chargé de créer cette fiche d'encadrement. Elle n'a jamais été mise en application par le Bureau sans que le CoDir ait de justification mais est à votre disposition.

Pour revenir à la subvention, avant d'entériner un vote à 4/4, ne pouvons-nous pas faire mieux sachant que les finances du CoDep le permettent ?

Eric : nous mettons en place des subventions pour aider les formations et, en complément, il y aura une participation du CoDep qui sera faite pour les lauréats.

Ceux qui auront réussi en 2021 vont-ils en bénéficier ?

Nadine : il n'est pas décidé de faire un effet rétroactif sur cette subvention.

JC : lors de l'ancienne mandature, il a toujours été clair et voté en CoDir qu'il n'était pas possible de pérenniser une subvention sans connaître les subventions que le CoDep lui-même allait recevoir sans mettre en péril les comptes de ce dernier.

Les subventions des 3 dernières années se réduisant de plus en plus, il avait été décidé de mettre en pause cette prime à la réussite.

Le nouveau Bureau s'est concerté en se disant qu'au vu de certaines économies effectués, il était peut-être envisageable de remettre en place cette prime. Ceci fera l'objet d'un vote en CoDir.

Nadine : l'essentiel de l'économie est réalisé par l'absence de charges salariales étant donné que le Bureau réalise l'intégralité de l'administratif. Ce budget peut donc être utilisé pour d'autres choses.

Dominique : je confirme ce que dis JC, nous avons eu une grosse baisse de moyen qui a impliqué des restrictions dans les dépenses.

JC : si nos finances le permettent, nous pourrions réfléchir en CoDir sur un effet rétroactif de cette prime sur la saison 2020-2021.

Dominique : il serait intéressant d'inventorier les stagiaires concernés sur cette période afin de pouvoir budgétiser le montant exact.

Claudine : quels sont les montants des subventions que nous devons toucher ?

Dominique : 8000€ par le département comme l'an passé + 2500€ (au lieu de 4000 l'an passé) de l'ANS pour la féminisation.

JC : je réitère ma question au Codir afin de savoir si l'on peut faire mieux sur ce budget car aucune réponse n'est apportée.

Nadine : rien ne nous empêche de décider plus tard en Codir d'une subvention complémentaire pour une Commission le cas échéant.

Pas de nouveau de vote :

0 contre – 4 abstentions – 4 pour

Budget accordé : 2200€

Hockey :

Demande actuelle :

- Tournoi de remobilisation : dépenses : 1237€ recettes : 1000€
- Mise en place section jeunes : dépenses : 1150€ recettes : 0€
- Matériel compétitions officielles : dépenses : 2460€ recettes : 0€
- Kit initiation CoDep : dépenses : 1796€ recettes : 500€

Eric : en proportion avec les autres commissions, une demande de quasi 80% n'est pas réaliste.

Dominique : du matériel a déjà été acheté en 2020 pour 234€. Le kit est cher et va être peu utilisé alors qu'il n'y a pas de formation de cadres proposée pour aider à développer l'activité.

Christine : concernant le matériel de compétition officielle, il est certainement possible aux 2 clubs concernés d'obtenir des subventions de la Région voire du National.

Dominique : personnellement, je refuse toute la demande car depuis plusieurs années nous n'avons jamais vu d'actions dans les clubs, une journée pour le département, mais uniquement dans les 2 clubs déjà concernés.

Christine : je rejoins Dominique car de surcroit, quand les 2 clubs font des compétitions, ils mettent leur club en avant mais pas le département. Concernant le kit d'initiation, il leur est possible de faire comme la NEV et de l'étaler sur 2 ans.

Claudine : ils proposent des initiations dans les clubs mais il n'y a pas de demandes. Les années passées, 500€ étaient attribués.

Jean-Claude : la somme est démesurée en rapport avec les actions proposées.

Dominique : le montant de 500€ semble plus en accord avec les activités réelles proposées.

dépenses : 6644€ recettes : 1500€ demande subvention : 5144€

Budget accordé à l'unanimité : 500€

4) AG CoDep du 08.10.21 :

Nadine : conformément aux statuts, délai de 75j, la convocation à l'ag a été envoyée le 23 juillet.

A ce jour 21 clubs ont répondu au questionnaire de participation ; aucune question diverse n'est parvenue.

L'odj sera :

- Approbation PV AG du 20.03.21
- Rapports Présidente – Secrétaire – Trésorier
- Rapports des Commissions (passage par tirage au sort)
- Réponses aux questions diverses

Conformément aux règles sanitaires de la MdS, il y aura : contrôle des Passe sanitaire lors de l'émargement et il ne sera pas possible d'organiser le pot de l'amitié.

7 clubs sur 37 n'ont pas encore réglé la cotisation départementale. Les clubs non à jour pourront bien entendu accéder à l'AG mais n'auront pas pouvoir de vote.

Dominique a eu l'idée de proposer à Jennifer de Finway (les ponchos de la Féminisation) d'exposer à l'accueil ses cartes de visite et quelques objets afin de proposer ses services aux différents clubs de plongée. Elle a accepté et devait être accompagnée du représentant d'une SCA mais il n'a pas donné de nouvelles.

J'aimerais savoir quels sont les membres du CoDir qui seront présents à l'AG ?

Christine – Claudine – Dominique N. – Eric - JC – Jean-Claude – Jean-Marc – Nadine – Sébastien

Demande sera faite à Dominique M.

Nadine : réglementairement, nous devons mettre tous les rapports, Bureau & Commissions, sur notre site internet avant demain soir max afin que tous y aient accès.

5) QUESTIONS DIVERSES :

Thème 1 : Analyseur d'air

Nadine : Jean-Marc a proposé d'investir dans un contrôleur d'air d'un montant de 990€ à destination des clubs.

Je trouve l'idée très bonne. Sébastien a répondu par la positive en s'interrogeant sur l'édition des rapports d'analyse et la gestion de ce matériel.

Jean-Marc : je pense qu'il faudrait aborder ce sujet sur une autre réunion CoDir afin de ne pas alourdir cette séance et prendre le temps de tout analyser ; besoin clubs, responsabilités...

Christine : je trouve l'idée très bonne et qui va dans le sens de l'aide aux clubs. Je me pose la question suivante : ce contrôle ne doit-il pas être validé par un organisme officiel ou par des personnels habilités ?

Fin de réunion : 21h10